



## L'OMS réclame de nouvelles réglementations pour les ondes électromagnétiques.

**Japon, Agence Kyodo TSUKUBA, 17 juin 2007**

L'Organisation Mondiale de la Santé a invité ses pays membres à prendre des mesures contre des émissions des ondes électromagnétiques d'ultra basses fréquences issues des lignes à Haute Tension, citant le lien possible entre les rayonnements et la leucémie infantile, a déclaré une source liée à l'organisation ce dimanche.

Dans ses premières directives internationales concernant l'influence à long terme des ondes électromagnétiques sur la santé humaine, l'OMS avait déjà invité les pays à établir des nouvelles réglementations afin de réduire une telle exposition, précise l'information.

Bien que l'OMS n'ait pas placé cette réduction dans les priorités spécifiques, elle soutient les études épidémiologiques des Etats Unis et Japonaises qui ont indiqué que le risque de développer la leucémie d'enfance doublera si des enfants sont constamment exposés en moyenne à une dose de rayonnement supérieure à 0,3 – 0,4  $\mu$ T (MicroTesla).

Tout en disant cela la relation causale directe entre les ondes électromagnétiques et les dommages de santé n'a pas été clairement identifiée, néanmoins l'OMS a conclu qu'un lien ne peut pas être nié et que des mesures préventives sont nécessaires.

Les directives sont susceptibles de faire pression sur le Japon qui n'a aucune réglementation concernant l'influence des ondes électromagnétiques sur les corps humains. Plutôt ce mois-ci, le Ministère Japonais de l'Économie et de l'Industrie a mis en place un groupe de travail pour considérer et trouver des solutions aux champs magnétiques d'ultra basses fréquences situés autour des lignes électriques.

On s'attend à ce que L'OMS publie officiellement ces nouvelles directives dès lundi.

Selon l'OMS, les dispositifs électriques utilisés qui émettent de fortes ondes électromagnétiques sont par exemple : les sèche cheveux, les rasoirs électriques (*ndlr : ceux qui sont alimentés en courant 220V alternatif*), les aspirateurs et les fours micro-ondes ménager.

Un four micro-ondes ménager émet de 4-8  $\mu$ T dans un environnement de 30 centimètres, tandis qu'un poste de télévision (*ndlr : écran tube cathodique CRT*) émet entre 0,01 et 0,15  $\mu$ T lorsque les gens sont à une distance de 1 mètre.

Dans les directives internationales, l'OMS a mentionné les mesures préventives qui ont été prises dans des pays tels que l'Italie et les Pays Bas où une certaine distance est fixée entre les lignes électriques à haute tension et les zones résidentielles ou les écoles ou d'autres types d'équipements. Elle a également recommandé un marquage (*ndlr étiquetage informatif*) des niveaux d'irradiation électromagnétique de divers dispositifs, exemple : les couvertures chauffantes.

L'OMS qui conduit la recherche concernant les effets des ondes électromagnétiques sur le corps humain depuis 1996 a conclu dans ses rapports successifs à la constatation de nombreux cas de leucémie d'enfance pour ceux qui vivent dans un secteur près des lignes électriques à haute tension.

Elle étudie également les effets des ondes électromagnétiques des hyperfréquences micro-ondes qui sont émises par les téléphones mobiles et d'autres dispositifs. Elle projette de compiler un rapport sur les résultats de ces études dès l'année prochaine.

Kyodo,

---

EHS TV news : [Reportage vidéo](#) associé au document.

- Extrait vidéo de France 5 Magazine de la Santé : [Interview du Pr André AURENGO](#).